

Rapport de gestion 2014

"Mesdames, Messieurs,

L'année écoulée est, à nouveau, caractérisée par une forte augmentation de l'activité de notre Association.

Deux chiffres permettent d'attester mes propos : nous avons tenu pas moins de 9 assemblées générales extraordinaires et le Comité s'est réuni à 17 reprises. Je veux aussi évoquer l'augmentation, tout aussi importante, du nombre des séances de nos différentes commissions, de celle des groupes de travail auxquels l'ACG prend part ou encore de nos interventions devant les commissions du Grand Conseil.

Cette situation est réjouissante, car elle met en évidence l'importance prise par l'ACG en tant qu'acteur institutionnel de premier plan. Elle nécessite cependant que des mesures de renforcement de notre équipe de direction soient prises sans tarder et que des moyens supplémentaires soient octroyés au Comité, pour lui permettre une intensification de son activité en toute sérénité.

Ces éléments seront détaillés au point 8 de notre ordre du jour relatif au budget 2015 de l'ACG.

J'en viens maintenant aux faits saillants de notre activité durant l'année écoulée.

L'octroi des financements du **Fonds intercommunal** a très fortement mobilisé tant l'Assemblée générale que le Comité et l'administration de l'ACG, sans oublier le Conseil et le Bureau du FI lui-même.

Les montants en jeu sont certes conséquents, puisque les fonds à disposition représentent plus de 15 millions de francs par année, mais on constate une très forte déperdition de moyens puisque 5 instances se prononcent successivement sur le même objet : commission spécialisée (comme par exemple la commission sportive ou le groupe de concertation culturelle), ACG, Comité ACG, Assemblée générale ACG, Bureau du FI et Conseil du FI.

Qui plus est, ce sont très fréquemment les financements les moins importants qui donnent lieu aux débats les plus longs et aux demandes d'instructions les plus approfondies, à diligenter par la Direction ACG.

Face à cette situation, nous avons entamé des discussions avec les membres du FI, afin d'établir une nouvelle convention entre l'ACG et cette entité. Nous espérons vivement que ces travaux aboutiront dans le courant de l'automne, faute de quoi nous n'aurons d'autre solution que de proposer à l'Assemblée générale de solliciter le Conseil d'Etat en vue d'une modification de la LRPFI, afin de conférer à notre organe suprême la plénitude des compétences en ce domaine.

S'agissant toujours de l'efficacité de notre fonctionnement, le Comité a entamé une réforme sur l'amélioration des modalités de la **représentation de l'ACG par ses délégués**.

A cette occasion, il est apparu, d'une part, que notre Association était représentée au sein d'organismes et de commissions officielles représentant peu d'intérêt pour les communes et, d'autre part, que les relations avec nos délégués dans les instances les plus importantes étaient souvent trop distendues.

Face à cette situation, il a été décidé de réduire le nombre de nos représentants et d'intensifier les contacts avec celles et ceux dont le mandat est jugé essentiel pour les communes, en formalisant leur mandat dans une lettre de mission.

Ce chantier devrait trouver son aboutissement dans le courant de l'automne.

S'il est un domaine qui a particulièrement mobilisé notre énergie au cours des 12 derniers mois, c'est assurément celui de l'enfance.

En effet, dans le prolongement de la décision de l'Assemblée générale du GIAP de donner la possibilité au Groupement d'organiser, à l'intention des communes qui le jugeaient nécessaires, un accueil le mercredi à midi, les présidences de l'ACG et du GIAP ainsi que les magistrats siégeant au Comité de celui-ci (Mmes Arnold et Böhler ainsi que M. Rochat) ont poursuivi avec les Conseillers d'Etat successivement en charge du DIP, les travaux d'élaboration d'une loi d'application des normes constitutionnelles relatives à **l'accueil continu des élèves**.

Les travaux ont abouti à un avant-projet de loi prenant largement en compte les demandes des communes et ne modifiant, de ce fait, pas le dispositif actuel qui, par son pragmatisme, permet d'accueillir tous les enfants.

L'Assemblée générale sera prochainement appelée à formuler un préavis sur ce projet avant le démarrage du processus de consultation des partenaires de l'école par le Département.

L'ACG s'est également fortement investie dans la préparation, avec le DIP, du projet de loi d'application des dispositions constitutionnelles concernant **l'accueil des enfants en âge préscolaire**.

Si les impacts de la future loi sur l'accueil continu seront marginaux par rapport à la situation actuelle, il n'en va pas de même de celle concernant l'accueil préscolaire. C'est pourquoi le Comité ne viendra pas devant l'Assemblée générale avec un projet ficelé mais il lui soumettra prochainement des options à valider dans une première étape intermédiaire.

Autre sujet d'importance, **la sécurité publique**.

Outre la gestion administrative de la Commission consultative de sécurité municipale, l'ACG s'est également impliquée dans le groupe de travail chargé de proposer une réforme institutionnelle de la gouvernance du SIS qui relève de la seule Ville de Genève alors que les autres communes assument près du tiers de son financement.

Suivant les recommandations de la Cour des comptes, le Conseiller d'Etat en charge de la sécurité a toutefois décidé de traiter, en priorité, le concept opérationnel de la défense incendie (autrement dit : le « quoi »).

Le Comité, puis l'Assemblée générale, seront donc très prochainement appelés à se prononcer sur ces propositions et c'est sur cette base que pourront ensuite reprendre les discussions sur le volet institutionnel de la réforme (soit sur le « comment »).

Les débats du Comité ont également porté sur les **questions relatives à l'urbanisme et au logement.**

Il apparaît clairement, et c'est l'un des défis de la République, que les développements urbains souhaités sont fortement handicapés par l'insuffisance en moyens de financement des infrastructures publiques essentiellement à la charge des communes.

Si la couverture des coûts des routes et des collecteurs est assurée par les mécanismes actuels, il n'en va, hélas, pas de même des autres dépenses (crèches, écoles, parcs, équipements sociaux, sportifs, culturels et administratifs) qui représentent des montants bien plus élevés et pour lesquels aucune source de financement n'existe. Déjà importante pour les grandes communes, la problématique devient carrément insoluble pour les communes petites et moyennes qui font face à un important projet de développement.

Si la réouverture du chantier de la péréquation financière intercommunale se justifie du fait de l'importance des écarts de ressources entre les communes, force est de constater que cette réforme ne permettra pas, à elle seule, de résoudre le problème du financement des nouveaux quartiers.

Ainsi, pour Conflans, commune de 4'400 habitants, ce ne sont pas les 2 à 3 millions de francs annuels supplémentaires qu'elle pourrait attendre de l'imposition au lieu de domicile qui suffiraient, à eux seuls, à lui permettre de financer les plus de 120 millions d'investissements nécessités par l'édification des nouveaux quartiers qui y sont projetés.

Et cet exemple n'est pas unique.

Le Conseiller d'Etat en charge de l'urbanisme s'est dit déterminé à rechercher des solutions à ce problème. L'ACG est prête à l'accompagner dans ces réflexions.

Dans le même domaine, le Comité a préavisé favorablement le modèle d'affectation de la part revenant aux communes sur la taxation des plus-values survenant lors du déclassement des terrains agricoles.

Ces ressources, de l'ordre de 1,4 millions par année, sont toutefois sans commune mesure avec les sommes nécessaires au financement des investissements déjà évoqués.

En ce qui concerne les projets institutionnels traités par notre Association, le plus important d'entre eux est certainement la modification de la loi sur l'administration des communes destinée à donner aux communes des outils supplémentaires de collaboration intercommunale. Ce projet de loi permettra, notamment, à des communes limitrophes, sous la dénomination de « communauté de communes », de s'unir pour accomplir ensemble une ou plusieurs politiques publiques. Rappelons une ultime fois que la loi permet mais n'oblige pas les communes à faire usage de ces instruments de collaboration.

Une fois adoptée par le Grand Conseil, la modification législative, permettra de répondre aux besoins des communes telles celles du COHERAN (Corsier, Hermance et Anières), qui collaborent étroitement depuis de nombreuses années.

En citant cet exemple, nos pensées vont inmanquablement à Bernard Laperrousaz, Maire d'Hermance durant 23 ans, qui nous a quittés dans l'exercice de son mandat au printemps dernier.

Autre dossier ayant mobilisé notre attention, l'introduction du **nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)**.

Après plusieurs années de travail mené sous la houlette du Service de surveillance des communes en étroite collaboration avec l'ACG, le SIACG et différents cadres communaux, un premier projet vous a été présenté au printemps dernier.

A cette occasion, plusieurs remarques ont été enregistrées, qui portaient, principalement, sur les délais de mise en œuvre. Cet élément ayant été pris en compte, le dossier est désormais bouclé et il pourra être prochainement présenté à l'Assemblée générale pour approbation.

L'année écoulée aura également permis de concrétiser la mise en œuvre, conjointement avec le Canton et la Ville de Genève, d'un véritable concept de **formation de la relève sportive** cofinancé avec ces entités grâce à l'apport du Fonds intercommunal.

La délégation de compétences octroyée à notre Comité par l'Assemblée générale a permis à l'ACG de signer récemment 3 conventions dans les domaines du football, du volleyball féminin et du basket féminin. Ces soutiens s'ajoutent à celui qui est octroyé, conjointement par le Canton et la Ville de Genève, au hockey sur glace.

Les moyens financiers mis en œuvre dans ce contexte sont loin d'être négligeables puisqu'ils représentent au total près de 2,2 millions de francs par année dont 600'000 francs financés par l'ACG, par l'intermédiaire du Fonds intercommunal.

En matière culturelle également, les financements du Fonds intercommunal, par le biais de l'enveloppe culturelle, qui se monte à 1 million de francs par année, ont permis la concrétisation d'événements ou de manifestations importants et innovants, impliquant la collaboration de nombreuses communes. L'utilisation de ces fonds a pour but de permettre à la culture de migrer dans les communes partenaires d'un projet pour la rendre plus accessible et plus proche du citoyen.

A ces subventions octroyées par le FI sur la base de critères tels que celui de l'intercommunalité, s'ajoute le soutien d'un demi-million de francs au bibliobus intercommunal, qui réunit les lecteurs de 29 communes

La nécessité de moderniser prochainement une partie de la flotte des bus impliquera de réfléchir à l'évolution future de cette prestation. Un groupe de travail sera constitué dans ce but afin de pouvoir faire des recommandations aux magistrats des communes utilisatrices puis à l'Assemblée générale.

Je ne voudrais pas omettre de rappeler la subvention de Fr. 300'00.--, prélevés sur le FI, que notre Association a décidé d'octroyer aux **manifestations du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération**. Outre cet apport financier, Philippe Decrey, Pierre Duchêne et votre Présidente représentent avec assiduité l'ACG tant aux séances du Comité de l'Association GE200.ch qu'aux nombreux événements organisés dans ce cadre.

Comme chaque année, je me dois de remercier la Banque cantonale de Genève pour traditionnel soutien au **Prix de l'Artisanat** qui a récompensé, cette année, M. Hans-Peter Kneuss, souffleur de verre à Meyrin, commune qui a accueilli, et de quelle manière, la cérémonie en l'honneur du lauréat qui y exerce son art.

Enfin, sur un plan interne, l'année écoulée aura été caractérisée par l'extension et la rénovation - qui s'achèvera ces prochains mois - des **locaux de nos entités intercommunales**.

Grâce à beaucoup d'imagination et avec l'appui de la Fondation immobilière de la ville de Carouge, à laquelle va toute notre gratitude, nous avons réussi à obtenir 400 m² supplémentaires en transformant une partie des locaux communs de l'immeuble.

Cette extension, rendue indispensable par le développement des activités des groupements, nous a permis d'éviter un déménagement qui était devenu inéluctable. Ce sont, en effet, pas moins de 43 personnes qui travaillent au boulevard des Promenades pour le compte de l'ACG, du GIAP et du SIACG, dans des locaux où se tiennent des centaines de séances par année.

Avant d'achever mon rapport qui ne représente qu'un condensé de nos activités, tant celles-ci sont nombreuses et variées, je tiens à vous livrer quelques considérations personnelles sur un dossier qui nous occupe déjà grandement et qui va encore largement mobiliser notre Association au cours des prochains mois.

Je fais naturellement référence au chantier de la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes.

Pris d'une soudaine frénésie, toute genevoise, le Grand Conseil imagine qu'il suffit de décréter que tout devra être réglé dans un délai de deux ans pour que l'ensemble des problèmes, réels ou supposés, de la répartition des tâches entre le canton et les communes trouve une solution.

Pourtant, l'une des raisons qui ont fait que l'Assemblée constituante a renoncé à traiter la question jusqu'au bout - car elle l'avait entamée - c'est bien parce que 4 ans n'y suffisaient pas.

Je voudrais aussi rappeler, brièvement, que d'autres travaux, menés par d'autres entités, et antérieurs à la refonte de notre pacte fondamental, n'ont pas abouti non plus, tant la tâche s'était révélée difficile

Aujourd'hui, la situation est différente, l'article 133 de la constitution nous impose une obligation de résultat. Dans un délai de 5 ans dès son entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2013.

Monsieur le Président du Conseil d'Etat, je ne suis pas en train de vous dire que les communes remettent en cause le principe d'une nouvelle répartition des compétences. Mais les délais imposés ne sont pas réalistes, ni réalisables. Ils sont même insoutenables et nous mènent, je le crains, droit à l'échec, alors même que notre canton se voit confronté, comme vous l'avez-vous-même relevé, à des défis qui nécessitent de trouver des solutions acceptables pour tous et, pour cette raison-même, fondées sur un vrai dialogue.

Or, l'histoire récente nous montre que, dans une société régie par les règles de la démocratie directe, seules des réformes dûment négociées, offrent des garanties de réussite.

A l'annonce de votre programme de désenchevêtrement, les communes se sont déclarées partie prenante à la discussion. Elles ont même souhaité être proactives.

Je redoute désormais que, mises sous pression par des délais impossibles à tenir, désarçonnées, inquiètes pour ne pas dire fâchées, par une méthode de travail dans laquelle une chatte ne retrouverait pas ses petits (pour reprendre une de vos expressions favorites), les communes ne se détournent d'un résultat dont la maîtrise leur échappe.

Vous avez affirmé à plusieurs reprises que ce chantier ne visait pas à opérer des transferts de charges mais à assurer une meilleure organisation - et donc un meilleur fonctionnement - de la République, fondée sur le respect des principes constitutionnels de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité.

Nous attendons des garanties formelles quant à la neutralité financière de ces opérations, les transferts de responsabilités devant s'accompagner des ressources qui leur correspondent.

Et nous comptons sur votre volonté de réussite pour entendre, plus forte que celle des députés, la voix des communes réaffirmant que seuls des délais raisonnables, qui tiennent compte des spécificités et du fonctionnement de notre Association, permettent une vraie concertation et un dialogue constructif.

Je serais bien ingrate si je concluais un rapport de gestion aussi dense et fourni sans remercier celles et ceux qui ont assumé, à des titres différents, la masse de travail engendrée par la forte augmentation de l'activité de notre Association.

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à mes vice-présidente et président du comité, et plus particulièrement encore à Thierry Apothéloz, largement sollicité ces derniers mois.

Le comité et son bureau reçoivent aussi toute ma reconnaissance pour leur soutien et leurs conseils au cours de séance de plus en plus longues et de plus en plus nombreuses.

La direction générale, en les personnes d'Alain Rüttsche, Directeur général, de Thierry Gauthier, Directeur général adjoint, et de Marie-France Bonvallaz Directrice adjointe en charge des ressources humaines et financières, forment une équipe sur laquelle je peux en tout temps et en toutes circonstances, m'appuyer. Soyez très chaleureusement remerciés pour votre engagement indéfectible, non seulement pour votre présidente, mais aussi dans l'intérêt des communes genevoises.

Quant à Priscille Sermondade et Samanta Saldana, toutes deux assistantes de direction, elles effectuent un véritable travail de fourmi. Des missions réalisées souvent dans l'ombre du quotidien, raison pour laquelle, aujourd'hui, je souhaite leur dire merci en pleine lumière !

Enfin, n'oublions pas notre fidèle scribe (car elle prend les procès-verbaux à la main !). J'ai nommé Céline Fournier, qui suit toutes nos séances de comité...et bien d'autres encore ! Un grand merci pour votre présence fidèle à des séances parfois difficiles à suivre.

Je vous remercie de votre attention."